



SCEA Terres Citoyennes Albigeoises



Comptes annuels pour l'exercice 2020-2021

Préambule

Les présents comptes annuels portent sur le 1er exercice de la société, du 17 octobre 2020 au 31 décembre 2021. Il comprend 3 parties :

- Le bilan au 31.12.2021
- Le compte de résultat
- L'annexe

Bilan au 31.12.2021

1/ Actif (= ce que la société possède ou ce qui est dû à la société)

ACTIF AU 31.12.2021

Immobilisations matérielles	0,00 €
Immobilisations financières	0,00 €
Stock carburant	618,10 €
Stock – avance sur cultures – semences	1 232,89 €
Stock – avance sur cultures – matériel	1 106,17 €
Disponibilités – compte courant au crédit coopératif	4 579,67 €
TVA due par le Trésor Public	1 637,59 €
Subvention due par la PAC au titre de 2021	5 169,00 €
Prélèvement dû par le crédit coopératif	152,50 €
Total Actif	14 495,92 €

2/ Passif (= ce que la société doit : aux sociétaires, à la banque, ...)

PASSIF AU 31.12.2021

Capital social	1 000,00 €
Résultat	0,00 €
Associés créditeurs (comptes courants d'associés)	13 084,74 €
<i>dont SCIC-SA Terres Citoyennes Albigeoises</i>	<i>12 176,74 €</i>
<i>dont association Terres Citoyennes Albigeoises</i>	<i>908,00 €</i>
autres dettes	411,18 €
Total Passif	14 495,92 €

Compte de résultat

PRODUITS

PAC – aides découplées – DPB	4 463,16 €
PAC – aides à la conversion en bio	5 169,00 €
Subvention d'équilibre de la SCIC	154,16 €

Total produits **9 786,32 €**

CHARGES

Frais d'immatriculation et modification gérance	528,52 €
Frais bancaires	390,00 €
Assurance	1 646,13 €
Certification Ecocert	520,00 €
Location des terres à A. Daudé	1 034,45 €
Location des terres à la SCIC	2 430,96 €
Location du matériel à la SCIC	1 296,90 €
Semences	2 241,10 €
Carburant	1 875,52 €
Petit matériel et consommable	779,90 €
Mise en stock – carburant	-618,10 €
Mise en stock – avance sur cultures – semences	-1 232,89 €
Mise en stock – avance sur cultures – matériel	-1 106,17 €

Total charges **9 786,32 €**

RÉSULTAT

produits - charges **0,00 €**

Affectation de résultat

Le résultat étant égal à zéro, la question de l'affectation du résultat ne se pose pas.

Annexe

La présente annexe complète le bilan et le compte de résultat du 1er exercice de la SCEA Terres Citoyennes Albigeoises présentés ci-avant.

Ce 1er exercice s'est déroulé du 27 octobre 2020 (date d'immatriculation) au 31 décembre 2021.

Pour mémoire, les principales caractéristiques de la société sont les suivantes :

Dénomination : Terres Citoyennes Albigeoises

Forme juridique : Société Civile d'Exploitation Agricole

N° SIRET : 890 255 847 00016

Siège social: 138 chemin du Serayol Haut – 81380 Lescure d'Albigeois

Code APE : 0111Z (= Culture de céréales, légumineuses et graines oléagineuses)

Activité principale : activités agricoles (article L311-1 du Code rural).

Méthodes comptables appliquées :

- **Immobilisations** : Sans objet pour l'exercice 2020-2021.
- **Amortissements** : Sans objet pour l'exercice 2020-2021.
- **Frais de création de la société** : Les frais de création de la société ont été passés en charges, sur le 1^{er} exercice.

Evolution du capital social :

La SCEA regroupait, à sa date de création, 6 associé.e.s, possédant au total 100 parts sociales (à 10€ / part), dont la SCIC-SA Terres Citoyennes Albigeoises (qui détient 90 parts), l'association Terres Citoyennes Albigeoises (qui détient 1 part), et 4 exploitants personnes physiques (qui détiennent au total 9 parts).

Le capital social et le sociétariat étaient inchangés à la date de clôture du 1^{er} exercice (31.12.2021).

Engagements de la SCEA :

Aides de la PAC :

La SCEA est enregistrée à la PAC avec un numéro PACAGE. Elle a récupéré les Droits à Paiement de Base (DPB) issus de l'exploitation de Patrice Guiraud.

Elle s'est engagée dans la conversion des terres en bio, principalement en cultures céréalières. Cet engagement est pris pour une durée de 5 ans.

Elle a obtenu les aides suivantes au titre de 2021 :

- aides découplées : Droits à Paiement de Base (DPB), paiement redistributif, paiement vert, pour un montant total de 4 463,16 € au titre de 2021, qui ont été perçues fin 2021.
- aides à la conversion en bio, pour un montant total de 5 169,00 € au titre de 2021, et qui seront perçues en 2022

- Comptes courants d'associés :

Deux comptes courants d'associés présentent des soldes créditeurs au 31.12.2021 :

- celui de la SCIC-SA Terres Citoyennes Albigeoises, avec un solde de 12 176,74 €
- celui de l'association Terres Citoyennes Albigeoises, avec un solde de 908,00€

Ces comptes courants d'associés ne donnent lieu à aucune rémunération.

- Baux ruraux :

Deux baux ruraux ont été signés par la SCEA :

- un bail rural (fermage) de terres prises à A. Daudé, sur 3,8 ha, avec un loyer annuel de 500€ en date de valeur juillet 2020, indexé sur l'indice des fermages, à compter de novembre 2020.
- un bail rural (fermage) de terres prises à la SCIC-SA Terres Citoyennes Albigeoises, sur 15,2 ha, avec un loyer annuel de 2280 € HT en date de valeur juillet 2020, indexé sur l'indice des fermages, à compter de mars 2021.

- Location de matériel agricole :

Le matériel agricole est loué à la SCIC-SA Terres Citoyennes Albigeoises, au prix de l'amortissement. La SCEA prend à sa charge l'assurance, l'entretien, les éventuelles réparations, le carburant et autres consommables.

- Prix de revient du matériel agricole :

Un calcul du prix de revient du matériel agricole a été établi en effectuant la somme de tous les coûts liés au matériel, et en le divisant par le nombre d'heure d'utilisation du tracteur CASE IH.

Le coût total s'élève à **4 486,13 €**, dont :

- amortissement facturé par la SCIC : 1 294,55 €
- assurance (2 tracteurs + matériel) : 1 154,26 €
- carburant : 1 257,42 €
- entretien, petit matériel, consommable : 779,90 €

La durée d'utilisation s'élève à **292 heures** (6502 heures au 31.12.2021 – 6210 heures au 27.10.2020).

Il en ressort un coût moyen de 15,3635 € / heure d'utilisation.

- Stock et avances sur cultures

- Au 31.12.2021, le stock de carburant était de 700l, soit un montant de 618,10€ (coût d'achat)
- Les cultures semées fin 2021 pour l'année 2022 sont mises en stock (avances sur culture) et comprennent :
 - le coût des semences, d'un montant de 1 232,89 €
 - le coût du matériel, évalué à 72 heures d'utilisation, soit un montant de 1 106,17 €